

A vélo, voir et être vu, c'est vital : campagne FUB « Cyclistes, brillez ! » du 7 au 13 novembre 2016



La Fédération française des Usagers de la Bicyclette invite ses associations, ses partenaires et tous les défenseurs des modes actifs à se mobiliser et à sensibiliser les cyclistes à l'importance d'un bon éclairage à l'occasion de sa campagne « Cyclistes, brillez ! » du 7 au 13 novembre 2016.

En effet, à vélo, voir et être vu, c'est vital ! D'autant plus lorsque les journées deviennent plus courtes et que les déplacements quotidiens à vélo se font à la nuit tombée. Les cyclistes croient être vus parce que l'éclairage public est allumé. Mais le cycliste sans éclairage n'est pas visible, ce qui peut être source d'accidents ou d'inconfort pour les autres usagers de la route.

Du 7 au 13 novembre, des animations sont mises en place par les associations membres de la FUB aux quatre coins de la France pour sensibiliser à l'importance d'un bon éclairage. A retrouver notamment : rencontre des cyclistes et remise de bons de réduction à Calais (62) le 7 novembre avec Opale Vélo Services ; sensibilisation à l'éclairage vélo à Tours (37) les 8 et 9 novembre, avec le Collectif Cycliste 37 ; information sur l'éclairage vélo à Rennes (35) le 8 novembre avec Rayons d'Action ; sensibilisation à l'éclairage à Toulouse (31) le 8 novembre avec Deux pieds deux roues ; distribution d'éclairage aux cyclistes non éclairés à Nantes (44) les 8 et 10 novembre avec Place au vélo ; balade lumineuse le 9 novembre à Vénissieux (69) avec Janus France ; distribution de brassards réfléchissants à Bourges (18) avec Mon Cher Vélo le 9 novembre... [Contactez les associations membres de la FUB.](#)

A l'occasion de cette campagne et des travaux de préparation du Plan d'actions pour le développement de la marche et de l'usage du vélo, la FUB demande la révision et l'actualisation de la réglementation nationale de l'éclairage des vélos, pour offrir une meilleure sécurité aux cyclistes, notamment en application des mesures prévues au CISR (Conseil interministériel de la sécurité routière) du 2 octobre 2015 :

- Autoriser le port de dispositif d'éclairage sur le cycliste (en plus de celui sur le vélo) ;
- Mener une évaluation des feux clignotants avant (blanc) et arrière (rouge) ;
- Généraliser la fonction « maintien de feu de position » à l'arrière pour garantir la visibilité d'un vélo à l'arrêt, notamment en attente des feux (obligatoire en Allemagne, alors qu'en France ce n'est qu'une option) ;
- Autoriser que, sur les pneumatiques, les bandes réfléchissantes puissent faire office de catadioptrés ;
- De manière générale, favoriser des éclairages de qualité dès la mise du vélo sur le marché, notamment par alimentation fixe (type dynamo dans le moyeu de la roue avant).

Retrouvez tous nos conseils en matière d'éclairage sur notre site internet, et notamment :

- [la réglementation](#)
- [l'équipement](#)

Contact >

Perrine Burner
Chargée de communication
Tél. 03 88 76 70 86
p.burner@fub.fr

FUB – Fédération des Usagers de la Bicyclette
Maison des Cyclistes – 12 rue des Bouchers – 67000 Strasbourg
www.fub.fr - contact@fub.fr

Communiqué